

Séance du 25 novembre 2011

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le 25 novembre 2011 à 20 heures 30 sous la présidence de son maire, M. Gilles DESBOIS.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Annie MARCHAND, Corinne TETU, Sandra GAUDILLERE, Mrs André ALLOIN, Frédéric BEAUDET, Laurent CARON, Michel DEZAPY, Pascal LAURENCEAU, Sylvain THIVENT.

ETAIENT EXCUSES : Mrs Jean-Marc GENELOT, Stéphane BRUN (pouvoir à A. MARCHAND), Gérard DUCRET (pouvoir à G.DESBOIS jusqu'à 22 h 45), Mmes Evelyne MACHILLOT (pouvoir à A. ALLOIN), Valérie POIRINE (pouvoir à C.TETU).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Laurent CARON.

1/ APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS PRECEDENTES

Les comptes rendus des 07 et 18 octobre 2011 sont adoptés à l'unanimité.

2/ DOSSIER MAIRIE ET BATIMENT PERISCOLAIRE

Mairie : l'installation du mobilier a lieu le 10 novembre. L'ouverture au public est effective depuis le mardi 22 novembre. Un complément de commande a été réalisé pour une armoire. Une consultation est lancée pour l'équipement informatique et bureautique auprès de Rex-Rotary, prestataire de service pour la collectivité.

Garderie-restaurant : la livraison du mobilier est prévue pour les jours prochains. La société IDEC a installé tous les équipements de cuisine nécessaires au bon fonctionnement du restaurant scolaire.

Quelques réserves subsistent notamment un luminaire dans l'accueil de la mairie et des radiateurs au restaurant scolaire.

Suite à la visite chez SOREDAL qui a procédé à la mise en œuvre du béton ciré, il ressort que l'aspect final de leurs sols présente les mêmes imperfections que ceux réalisés dans nos bâtiments.

Etat financier : actuellement le reste à payer à EIFFAGE s'élève à 30 000 € et à 25 000 € pour les Cabinets Conseils et les fournisseurs d'équipements et matériels.

Subventions : le niveau actuel des subventions perçues se monte à 286 550 € sur un total de 528 600 €.

Le conseil délibère favorablement quant à une décision modificative du budget en recettes et en dépenses qui s'équilibre à 150 000 € relative à la ligne de préfinancement accordée par le Crédit Agricole Centre Est.

L'inauguration officielle des locaux aura lieu le 13 janvier 2012. Une porte ouverte sera organisée le samedi 14 janvier 2012 de 10 h à 16 h.

3/ DELIBERATIONS

TAXE AMENAGEMENT

La taxe locale d'équipement en vigueur actuellement sera remplacée par la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} mars 2012 dont il convient d'en fixer le taux et son application sur le territoire.

Le conseil par 14 voix pour dont 4 pouvoirs décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal cette taxe d'aménagement au taux de 3,5% valable pour une durée de 3 ans, toutefois, le taux et les éventuelles exonérations pourront être modifiés tous les ans.

ZONE IINA – RAPPORT COMMISSAIRE ENQUETEUR

Après enquête publique, le commissaire enquêteur a remis le 19 novembre son rapport en mairie dont les conclusions n'entraînent pas de changement au projet de modification du Plan d'occupation des Sols de la zone concernée.

Le Conseil par 14 voix pour dont 4 pouvoirs, décide d'approuver la modification du POS telle que prescrite. Le dossier modifié sera tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

DEMARCHE CITOYENNE

Dans une lettre adressée aux préfets, le Ministère de l'Intérieur relate le dispositif de participation citoyenne expérimenté actuellement dans 29 départements et visant à améliorer la sécurité des français. Fondé sur la solidarité de voisinage, le concept vise à développer chez chaque personne disposée à participer à la sécurité de son quartier un comportement de nature à mettre en échec la délinquance. Une ou deux personnes volontaires par quartier pourrait faire remonter les informations aux forces de l'ordre.

Ce dispositif requiert préalablement à son installation l'adhésion des élus. Le conseil, après débat, par 6 voix contre, 1 voix pour et 7 abstentions émet un avis défavorable à cette initiative.

TARIFS INSERTIONS PUBLICITAIRES BULLETIN 2012

Afin de financer l'impression du bulletin municipal 2012, le conseil décide (14 voix pour dont 4 pouvoirs) des encarts publicitaires. Il en fixe les tarifs comme suit :

- 1/8 de page 45 €
- 1/6 de page 60 €
- 1/4 de page 90 €
- 1/2 page 120 €

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE 2012

Le conseil décide (14 voix pour dont 4 pouvoirs) d'actualiser les charges de fonctionnement de la salle polyvalente pour l'année 2012, à savoir :

- 0,95 € le m3 de gaz
- 0,20 € le kwh d'électricité
- 5,00 € le forfait eau

ATOUTS JEUNES

Le Maire informe le conseil de la demande d'adhésion de l'Association « La Riposte », sise à Chalon-sur-Saône au dispositif Atouts-jeunes. Le conseil, à l'unanimité, se prononce favorablement.

4/ COMPTES RENDUS REUNIONS DIVERSES

Grand Chalon

Le Conseil entend le Maire exposer le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 18 novembre ou ont été notamment entérinés les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération au vu du transfert de compétences à partir du 1er janvier 2012

Lors du débat d'orientations budgétaires l'exécutif du Grand Chalon a décidé de ne créer l'impôt ménage pour l'année 2012.

Conseil d'écoles

Le conseil entend Mme Marchand présenter le compte rendu du Conseil d'écoles qui s'est tenu le 4 novembre. On compte 46 élèves en maternelle et 67 en élémentaire La municipalité offrira un spectacle aux enfants le 24 janvier 2012.

CCAS

Le maire informe le conseil de l'organisation d'un loto au profit du CCAS le dimanche 27 novembre après-midi. La distribution des colis de fin d'année aux ayants droits aura lieu le dimanche 18 décembre.

Commerce local

Le maire informe l'assemblée de la décision favorable de la caisse d'Epargne pour le financement de la reprise du fonds de commerce. La candidate à cette reprise peut donc poursuivre son projet.

Elagage - Fauchage

Un programme d'entretien des abords de voirie et d'élagage de haies est à élaborer. Une convention avec l'Association Foncière de Remembrement sera établie.

Téléthon

Le téléthon des 5 communes aura lieu à LANS les 3 et 4 décembre. Une réunion de coordination avec les associations du village s'est tenue le 15 novembre à la salle polyvalente.

4/ QUESTIONS DIVERSES:

- Le conseil se prononce contre le versement d'une participation financière d'un montant de 1475 € à l'ADIL.
- Le Maire fait lecture de la lettre de remerciements de l'Association « Autour de l'Etang » pour la réalisation du colmatage de la fuite située vers la vanne.
- Le Conseil prend note de la réponse de la Préfecture au Président du Conseil Général concernant la recrudescence récente du trafic de poids lourds sur la RD 673.
- Le Maire présente la demande d'une administrée relative à l'occupation, une matinée par semaine, de la petite salle annexe de la mairie pour l'exercice d'une activité privée lucrative. Le Conseil ne donne pas de suite favorable à cette requête.

- Terrain rue du moulin : un rendez-vous avec un des 3 pétitionnaires connus est fixé le samedi 26 novembre à 10 h en mairie.
- le Maire donne lecture d'une lettre ouverte adressée par le Centre Socio Culturel concernant la reprise, en régie, des activités et du personnel du CSC par la commune de Saint-Marcel.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 06 janvier 2012 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 30.